

2016-2327
2016-05-13

GROUP	1A	INSECTICIDE
-------	----	-------------

**POUDRE INSECTICIDE
SEVIN 5-D**

Pour supprimer les insectes nuisibles sur les bestiaux,
les grandes cultures, les légumes et les fruits

AGRICOLE
INSECTICIDE

N° D'HOMOLOGATION 17534 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : carbaryle 5 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : *1-20kg*

PREMIER TECH BRIGHTON LTD.
1, avenue Premier
Rivière-du-Loup, QC G5R 6C1
1-844-475-1262

MODE D'EMPLOI : Dans et autour des poulaillers et bâtiments agricoles : Pour supprimer les punaises des lits, puces, dermanysse des volailles, poux et liponysses des volailles: Saupoudrer sur la litière et les juchoirs au moyen d'un saupoudroir ou bien d'une poudreuse à main ou mécanique, à raison de 6 kg par 50 mètres carrés. Forcer la poudre dans les crevasses et les fentes. Répéter au besoin. Aérer pendant le traitement. ATTENTION : Ne pas appliquer sur les volailles ni sur leurs nids moins de sept jours avant l'abattage.

Sur les poulets, dindes, canards, oies et gibier à plumes domestique : Appliquer avec une poudreuse à bouffée ou un saupoudroir à raison de 450 grammes par 100 oiseaux. Diriger la poudre vers le cou et la poitrine ou vers le postérieur et les endroits pelucheux. Répéter 4 à 8 semaines plus tard au besoin. Éviter de contaminer les nids, oeufs, aliments pour animaux et auges à eau. Ne pas traiter les oiseaux qui souffrent de troubles respiratoires ou d'autres maladies, car la poudre pourrait provoquer de l'irritation. Ne pas utiliser moins de sept jours avant l'abattage.

Sur les bovins de boucherie, chevaux, chèvres et moutons (qui n'allaitent pas) : Pour supprimer les mouches, poux, tiques du cerf Wapiti : Saupoudrer à fond sur tout l'animal, en évitant les yeux et la bouche, et bien frotter dans la peau. Appliquer à raison de 450 grammes de poudre par animal. Répéter au besoin, mais jamais plus de deux fois par semaine. Pour éliminer les poux, répéter à des intervalles de 14 à 18 jours.

Sur les porcs : Pour supprimer les puces et poux, appliquer à fond sur tout l'animal à raison de 224 à 450 grammes par animal. Répéter au besoin, mais jamais plus de deux fois par semaine. Contre les poux, répéter à des intervalles de 14 à 18 jours. Ne pas appliquer moins de sept jours avant l'abattage. Éviter de contaminer les aliments pour animaux et les auges à eau.

Sur les bovins laitiers : Pour supprimer les puces, mouches des cornes, poux et tiques du cerf Wapiti : Appliquer avec soin le long du dessus, des flancs et des pattes à raison de 450 grammes par vache. Éviter toute application directe sous l'animal ou sur son pis. Ne pas appliquer avant la traite. Répéter au besoin, mais jamais plus de deux fois par semaine. Bien laver le pis avant la traite. Ne pas contaminer les ustensiles servant à la traite. Ne pas appliquer moins de sept jours avant l'abattage. Ne pas dépasser la dose mentionnée ci-dessus.

CULTURES	INSECTES NUISIBLES	QUANTITÉ DE POUDRE / HECTARE	MODE D'EMPLOI NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
Asperges - Pointes, semis	Criocères de l'asperge	22 - 55 kg	Sur les pointes. Délai de sécurité avant la récolte - 1 jour. Utiliser une dose moins élevée sur les jeunes plants.
Fougères		55 - 110 kg	Sur les fougères, répéter à des intervalles de 7 à 10 jours. Ne pas les traiter plus d'une fois à tous les 3 jours.
Haricots*	Coccinelles mexicaines des haricots Cicadelles, altises Punaises lygus, punaises fétides	30 kg 40 kg 45 - 55 kg	Appliquer lorsque les insectes ou leurs dégâts apparaissent. Répéter à des intervalles de 7 à 10 jours ou selon le besoin. Délai de sécurité avant la récolte : 3 jours.

CULTURES	INSECTES NUISIBLES	QUANTITÉ DE POUDRE / HECTARE	MODE D'EMPLOI NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
Maïs (maïs sucré, maïs de grande culture)	Vers de l'épi du maïs, pyrales européennes du maïs, légionnaires d'automne, chrysomèles des racines du maïs (adultes)	22 - 35 kg	Vers de l'épi du maïs : diriger la poudre dans la zone de l'épi. Appliquer à des intervalles de 2 à 4 jours, lorsque 25 % des soies commencent à être visibles. Des intervalles plus rapprochés sont plus efficaces contre des infestations sérieuses et par temps très chaud. Pyrales européennes du maïs : appliquer 4 fois à des intervalles de 5 à 7 jours en commençant lorsque les masses d'œufs apparaissent. Délai de sécurité avant la récolte : 1 jour.
Concombres*, courges*, melons*, citrouilles*	Chrysomèles du concombre, punaises de la courge, altises, cicadelles	30 - 45 kg	Les feuilles peuvent être endommagées si elles sont traitées pendant qu'elles sont tendres ou mouillées ou bien en présence d'humidité. Délai de sécurité avant la récolte : 3 jours.
Pommes de terre, tomates	Doryphores de la pomme de terre, noctuelles de la tomate, légionnaires d'automne, sphinx de la tomate, pyrales européennes du maïs	22 - 45 kg	Délai de sécurité avant la récolte : pommes de terre 7 jours, tomates 1 jour.
	Altises et cicadelles de la pomme de terre	22 kg	
	Punaises ternes, punaises fétides	45 - 55 kg	
Laitue*, carottes*, choux*, choux-fleurs*, brocolis*, choux de Bruxelles*, choux-raves	Altises, cicadelles, cicadelles à six points sur carottes (porteur de jaunisse de l'aster), vers de l'épi de maïs, piérides du chou, fausses arpeuteuses du chou, cercopes des prés, légionnaires, punaises lygus, punaises fétides	35 - 45 kg	Pour bénéficier de la meilleure répression possible des fausses arpeuteuses du chou après que les pommes ou têtes ont commencé à se former, utiliser à des intervalles de 5 à 7 jours. Les feuilles peuvent être endommagées quand elles sont mouillées ou durant une période de grande humidité. Délai de sécurité avant la récolte : carottes - 1 jour pommes de laitue, choux, choux-fleurs – 3 jours brocolis, choux de Bruxelles, choux-raves – 3 jours
Tabac - en pleine terre	Altises, sphinx	30 - 35 kg	Il est essentiel que les plantes soient complètement couvertes. Commencer les traitements quand les larves sont petites. Répéter au besoin. Éviter les applications excessives.
Tabac en serre - dans les lits	Altises du tabac	2,2 kg/100 m ²	Pour les applications tardives, prévoir un délai de 3 jours avant la première cueillette en feuilles ou la coupe.

CULTURES	INSECTES NUISIBLES	QUANTITÉ DE POUDRE / HECTARE	MODE D'EMPLOI NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
Bleuets	Mouches de l'airelle, pyrales des atocas, noctuelles des cerises, lécanies	45 kg	Appliquer 3 semaines avant la cueillette et répéter 10 jours plus tard si nécessaire. Délai de sécurité avant la récolte : 1 jour.
Canneberges	Pyrales des atocas, larves des tordeuses de l'atocas, vers-gris grimpants, cicadelles à nez plat des canneberges	75 - 85 kg	Appliquer en pleine floraison selon les besoins et répéter à des intervalles de 7 à 10 jours. Délai de sécurité avant la récolte : 1 jour.
Fraises	Cercopes des prés, tordeuses du fraisier	35 - 55 kg	Délai de sécurité avant la récolte : 1 jour.
Mûres de ronces, mûres de Boysen, mûres rampantes, mûres de Logan, framboises	Tordeuses, cicadelles, pucerons du framboisier, mineuses des ronces, agrioles du rosier, scarabées japonais	55 - 110 kg	Délai de sécurité avant la récolte : 1 jour.

* Lorsqu'on suit le mode d'emploi sur l'étiquette, les plantes peuvent servir de fourrage pour des animaux de boucherie et des bovins laitiers.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour la gestion de la résistance, veuillez noter que la poudre insecticide Sevin® 5-D, contient un insecticide du groupe 1A. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à la poudre insecticide Sevin® 5-D et à d'autres insecticides du groupe 1A. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner la poudre insecticide Sevin® 5-D ou les insecticides du même groupe (1A) avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Éviter d'effectuer plus du nombre maximum de pulvérisations consécutives de Wilson Sevin® 5-D Poudre Insecticide ou d'autres insecticides du même groupe pendant une saison.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain et la tenue de dossiers et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale ou biologique ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre

recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Nuisible en cas d'inhalation ou d'absorption. Porter un masque approprié pour éviter d'aspirer la poudre. Éviter toute ingestion du produit. Éviter tout contact inutile avec la peau. Se laver les mains avant de manger. Prendre une douche ou un bain après le travail. Porter des vêtements de travail normaux à manches longues. Les vêtements doivent être lavés à tous les jours. Éviter de contaminer les aliments pour animaux, les denrées alimentaires, les auges et les abreuvoirs.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet www.cropro.org/

TOXIQUE POUR LES ABEILLES : Ne pas utiliser quand les abeilles butinent.

PREMIERS SOINS : **En cas d'ingestion**, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.

Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Le carbaryle est un inhibiteur modéré et réversible de la cholinestérase. L'atropine sert d'antidote.

ÉLIMINATION :

Vider à fond le récipient. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresse également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.